Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_047-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 13/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/02/2026, complété les 23/02 et 03/03/26
Date d'affichage de la convocation	20/02/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Ludovic Martin ; Tiphaine Sourdin

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume

Mme Zilpa Vilsalmon est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-047 : Objet : ESCALE- Charte du bénévolat

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

Mme le Maire rappelle que le bénévolat occupe une place essentielle à l'ESCALE. Les bénévoles eux-mêmes, au sein du RDV des possibles, ont suggéré la mise en place d'une charte du bénévolat.

Cette charte a pour objectif de définir le cadre de l'engagement bénévole à l'ESCALE : elle prend en compte la possibilité d'un bénévolat « à la carte » (*ponctuel ou régulier, adaptable aux disponibilités de chacun*), tout en définissant les engagements des bénévoles (*respecter les valeurs et le cadre de fonctionnement de l'EVS, son règlement intérieur, adopter une attitude respectueuse envers tous les publics*...).

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_047-DE

Elle précise enfin les engagements de l'ESCALE à l'égard des bénévoles (*informations, accueil, formation, assurance*…).

« Le RDV des choix », instance de gouvernance de l'ESCALE, a émis un avis favorable à ce projet de charte.

Vu l'avis de la commission des finances du 06/03/2026,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs par :
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** la charte du bénévolat de l'ESCALE.
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération;
- **Dit** que le document entrera en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 13/03/2026
- de la publication :
Le : 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT